



# VILLE DE SOMMIÈRES

Sommières, le 2 janvier 2024

A l'attention des Associations  
de la Ville de Sommières

## Service Associations

Affaire suivie par Sandrine MELIM  
Tél. : 04 66 80 89 82 / 07 56 00 43 64  
Courriel : [s.melim@sommieres.fr](mailto:s.melim@sommieres.fr)

Réf.:PM/SG/FL/JC/NT/SM

Objet : Dossiers de demande de subvention 2024

Annexes : questionnaires adhérents, fiche de renseignements 2024.

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

La commune de Sommières, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique). Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

De ce fait, nous vous prions de trouver ci-joint **le document unique de demande de subvention** (Cerfa N°12156\*05),

Ce formulaire reste le moyen le plus simple d'assurer l'égalité de traitement dans la demande car les caractéristiques ont été précisées par voie réglementaire (Décr.n°2016-1971 du 28 déc.2016). Il pourra être utilisé pour une demande de **subvention de fonctionnement** ou **pour une demande de subvention concernant un projet**.

Afin de vous aider à effectuer votre demande, vous trouverez en annexe les informations utiles ainsi que les coordonnées du service associations qui reste à votre disposition.

Soyez assurés que nous nous efforcerons de satisfaire au mieux vos demandes, dans la limite des possibilités budgétaires.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Le Maire,  
Pierre MARTINEZ



L'Adjoint Délégué aux Associations,  
Fabrice LACAN



# ANNEXE

## Calendrier de dépôt

Date butoir pour le dépôt du dossier : **Vendredi 14 mars**

## Pièces à fournir

- ↳ Relevé d'identité bancaire
- ↳ La fiche de renseignements à jour
- ↳ Le questionnaire adhérent
- ↳ Document complémentaire si projet (dossier de l'événement projeté).

**A noter : seuls les dossiers complets seront traités**

## Rappel

### Les aides en nature sont des subventions

Outre les subventions financières, les personnes publiques peuvent apporter des aides « en nature » aux associations. Ces aides prennent la forme de **mise à disposition de locaux et de matériels**, et doivent **être considérées comme des subventions** au même titre que les aides financières (*source documentaire : Journal Communes & Associations n°192 du 18/05/17*).

### Le SIRET est obligatoire pour obtenir des subventions

Les subventions sont des dons d'argent attribuées aux associations par les collectivités locales telles que les mairies, les conseils départementaux et régionaux etc..., mais également par les établissements publics. Les associations les utilisent pour financer une partie de leurs activités. Seulement, afin de faire une demande de subvention, mais également pour l'obtention, **les associations doivent obligatoirement disposer d'un SIRET afin d'être identifiable**.

Merci de bien vouloir ajouter sur la fiche de renseignements votre numéro de SIRET, sans celui-ci aucune subvention ne pourra être versée.

**Vous n'avez pas encore de numéro de SIRET et vous souhaitez en faire la demande.**

Pour vous aider : <https://www.gard.gouv.fr/Demarches-administratives/Autres-demarches/Vous-etes/Associations-demarches-administratives#!/Associations/search/SIRET>.

## Bon à savoir

### Où trouver le formulaire de demande de subvention ?

- 1- Je télécharge le formulaire directement sur le site de la Ville ;
- 2- J'ai la possibilité de retirer le formulaire auprès du service associations (Sur rendez-vous à l'Espace Culturel Lawrence Durrell- 245, Bd Ernest François) ;
- 3- Je demande au service associations de me l'envoyer via mail.

### Une fois mon formulaire complété, à qui dois-je l'envoyer ?

- 1- Via mail à [associations@sommières.fr](mailto:associations@sommières.fr) ;
- 2- Par courrier postal (Hôtel de Ville – 27, quai F.Gaussorgues 30250 Sommières) ;

Nous vous encourageons à remplir ce dossier avec soin et précisions ainsi que **l'annexe apportée au dossier (questionnaire adhérents)**, pour permettre à la commission « Associations » de vérifier l'intérêt de votre activité ou de votre projet et de proposer un montant de subvention au vote du conseil municipal.

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir le dossier ou pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher du **service Associations : 04 66 80 89 82**.